communauté de l'auxerrois | AUXERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Liste des emplacements réservés (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme)

Numéro	Nom	Affectation	Bénéficiaire	Superficie
1	Hameau de Laborde	Extension du cimetière	Ville d'Auxerre	4920 m²
2	Hameau de Vaux	Extension du cimetière	Ville d'Auxerre	2466 m²
3	Les Chesnez, rue de Sommeville	Élargissement de voie	Ville d'Auxerre	530 m²
4	Avenue Bourbotte	Création de voie	Ville d'Auxerre	3665 m²
5	Rue des Conches	Extension du collège	Conseil Général de l'Yonne	4065 m²
6	Hameau de Laborde, rue Curly	Équipement socio-culturel	Ville d'Auxerre	2894 m²
7	Rue de l'Ile aux Plaisirs	Espace vert et élargissement de la rue de l'Ile au plaisir pour double sens des bus urbains desservant Auxerrexpo et l'IUT, et passage de la véloroute départementale	Ville d'Auxerre	8889 m²
8	Rue de l'Ile aux Plaisirs	Élargissement de voirie	Ville d'Auxerre	122 m²

Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé (article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- Espace vert protégé (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Espace vert protégé strict (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Zone humide (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Cône de vue
- Élément bâti remarquable (article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Clôture remarquable (article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Alignement d'arbres (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Haie à préserver ou à créer (article L.151-23 du Code de l'urbanisme) ; Haie
- Corridor écologique (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Corridor écologique alluvial (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Projet de contournement sud d'Auxerre : tracé indicatif (DUP en date du 11.04.2012)
- Projet de passerelle piétonne
- Ouvrage routier

Zone concernée par le PPRN

- Les risques d'inondation : zone rouge
- Les risques d'inondation : zone bleue
- Les risques de glissement de terrain : zone jaune

N